ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conservatoires régionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 22805

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences du gel budgétaire pour le réseau des conservatoires d'espaces naturels de France. Composé de vingt et un conservatoires régionaux et sept conservatoires départementaux animés par 450 salariés, il gère près de 40 000 hectares répartis sur 1 400 sites. En Rhône-Alpes, les conservatoires d'espaces naturels contribuent, en complément aux dispositifs réglementaires, à développer les processus de préservation d'espaces naturels par des démarches contractuelles. Regroupant en leur sein l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des espaces naturels, ils privilégient toujours des démarches de médiation. Ces actions partenariales de proximité avec les collectivités locales font l'objet `une reconnaissance toujours réaffirmée de la part des acteurs locaux et socioprofessionnels concernés. Or cet équilibre est remis en cause depuis 2003 suite à la limitation drastique des engagements financiers de l'Etat dans ce domaine d'intervention. De plus, plus aucune perspective nationale n'est définie et les collectivités locales ont le sentiment d'être sollicitées au coup par coup pour se substituer aux désengagements multiples de l'Etat sans moyens supplémentaires. Aussi, face à l'urgence de remédier à la crise rencontrées par ces structures, elle lui demande de réexaminer les gels de crédits actuels pour assurer leur survie et les mesures qu'elle prendra pour que la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité reste un élément fondateur de la politique de développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur la situation financière du réseau des conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN). Les CREN sont des acteurs irremplaçables de la gestion concertée de milieux fragiles et de la préservation du patrimoine naturel en partenariat avec les collectivités territoriales. Les CREN mènent en effet, avec la profession agricole et forestière, les chasseurs, les pêcheurs, les associations de protection de la nature, des opérations de gestion partenariale sur plus de 1 500 sites. Ce réseau apporte un appui très important pour la mise en oeuvre de Natura 2000 et de la politique des zones humides, à travers, notamment, l'élaboration d'outils et de référentiels de gestion. Il contribue ainsi efficacement à la conservation de la richesse de la diversité biologique de notre pays. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre 2003 ont tenu compte de ces décisions. Dans ses discussions avec le ministre chargé du budget, la ministre de l'écologie et du développement durable a fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient aux CREN et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités a concerné le manque de crédits de paiement qui pénalise sérieusement, en 2003, les CREN qui ont engagé des investissements mais ne peuvent obtenir le versement des subventions sur lesquelles l'État s'était engagé. Les discussions se poursuivent activement sur ce sujet difficile. Elle a demandé que les problèmes qui n'auront pas

trouvé de solution en 2003 fassent l'objet d'un traitement prioritaire dès le début de l'année 2004. Les difficultés particulières de certains CREN ont été identifiées précisément avec l'aide de la Fédération nationale des CREN, et des solutions permettant de solder en 2004 les subventions d'investissement déjà engagées au profit de ces associations sont à l'étude.

Données clés

Auteur : Mme Nathalie Gautier
Circonscription : Rhône (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22805
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5925
Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8644